

Les nouvelles de janvier 2026

de la coordination nationale photorévoltée !



Œuvre de l'artiste War en Ille-et-Vilaine¹

« Les centrales photovoltaïques étant des sites industriels (...) » (Ademe)²

« Les arbres ont été arrachés pour laisser la place au tracteur et maintenant on installerait des panneaux parce qu'ils rapportent gros ? »³

« Ne dépeignons pas en premier lieu les panneaux solaires comme des solutions d'adaptation climatique des cultures agricoles ou de protection agronomique car il ne s'agit pas d'investir dans une protection de haute technologie des cultures agricoles. Ce serait absurde car bien d'autres techniques moins coûteuses existent pour remplir cette mission ». (Rapport parlementaire sur l'agrivoltaïsme, 2022)⁴

¹<https://www.uest-france.fr/bretagne/fougeres-35300/photovoltaïque-lartiste-war-apporte-son-soutien-a-la-lutte-contre-le-projet-de-montbelleux-135e6dac-8162-11ee-a407-397218b61e71>

2 ÉTAT DE L'ART DES IMPACTS DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA BIODIVERSITE, LES SOLS ET LES PAYSAGES, ET DES MOYENS D'EVALUATION DE CES IMPACTS août 2020 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/rapport_analyse_et_comparaison_impacts_enr_2020.pdf

3 Confédération paysanne de l'Aveyron, 2021

4 Sandrine Le Feur à l'Assemblée, le 22 décembre 2022 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/10/25/loi-aper-en-decembre-2022-insolation-a-lassemblee-nationale/>



Centrales du Col des Mées, dans les Alpes-de-Haute-Provence. M18 :projet d'agrandissement⁵

« Par ailleurs, selon le tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, « les installations au sol de production d'électricité à partir d'énergie solaire d'une puissance égale ou supérieure à 1 Mégawatts crête, correspondent à des installations industrielles (...)» (Au sujet du projet de parc agrivoltaique de Mezodon Vallée d'Auge)⁶

« Le développement de l'agrivoltaique dans les paysages agricoles (...) contribue également à réduire les surfaces cultivées et constitue en cela une forme d'artificialisation des sols »⁷.

5 <https://www.lureenresistance.fr/Facebook> Enquête publique ouverte jusqu'au 14 février

6 https://www.calvados.gouv.fr/contenu/telechargement/25095/184405/file/Rapport%20Etude_revision_avril_2024%20vf.pdf

7 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/116b2113_rapport-information Rapport de la députée Manon Meunier, janvier 2024 qui s'appuie sur la Mission d'information flash sur l'agrivoltaique présentée par les députés Sandrine Le Feur et . Jean-Marie Sermier, février 2022.

Sommaire

p.3.....1/ Lancement de la cellule des naturalistes ! Appel à dons !

p.62/ Photovoltaïque sur sols vivants. Réponses aux industriels

p.73/ Les feux dans les centrales photovoltaïques

4/ Veille avis du CNPN sur des projets photovoltaïques 4eme trimestre 2025

p.8 5/ Mise à jour veille CSRPN de l' AURA, PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine

p.10 6/ Veille des avis MRAe PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et Corse

p.137/ Texte de Clément Osé lu lors des Résistantes 2025

p.148/ Résilience et transformations après les incendies dans l'Aude. Radio Zinzine.

9/ Film et documentaire

p.1510/ Luttes locales

p.1711/ Tomate d'industrie : une première évaluation de l'agrivoltaïsme

p.1812/ Quand les forêts font tomber la pluie. Médiapart

1/ Lancement de la cellule des naturalistes ! Appel à dons !

Nous l'évoquions depuis un certain temps : la cellule des naturalistes est fin prête !

Fait inédit pour une association de défense de l'environnement aussi récente que la nôtre, ce sont aujourd'hui une trentaine de naturalistes et écologues qui se sont portés volontaires pour aider à la lutte contre les projets photovoltaïques sur les terres naturelles, agricoles et forestières.

Ornithologues, spécialistes des chiroptères et de la faune, herpétologistes, botanistes, et parfois tout à la fois, et couvrant tout le territoire : tous et toutes vont venir vous aider à expertiser les études d'impact environnemental, effectueront des passages sur le terrain et seront à même de trouver les failles dans les stratégies des dévelopeurs. Précisons : ces expertises ont vocation à nourrir les argumentaires des organisations lors des enquêtes publiques et auprès des tribunaux. Ainsi, afin que ces analyses soient au mieux utilisées, nous pensons que ce travail est indissociable d'un suivi par les quatre avocates de la cellule juridique⁸ ou par la vingtaine d'avocat.es⁹ qui viennent en appui de la Coordo Photovoltaïque.

Mieux encore : nous proposons de cofinancer toutes ces expertises !

Tout simplement, pour obtenir cette aide précieuse, écrivez-nous à :

coordo-luttes-pv@protonmail.com

Ainsi, et moins d'une année après le lancement sous forme associative de la coordination, nous sommes en capacité de proposer et d'aider à la mise en place de plusieurs leviers indispensables pour une mobilisation :

- Une aide juridique. C'est ainsi que depuis le lancement de la cellule juridique, les avocates répondent à près de trois sollicitations par semaine. C'est dire le besoin qui existe !
- Une expertise théorique et pratique de naturalistes quant aux impacts sur la biodiversité des centrales photovoltaïques sur sols vivants.
- Un argumentaire agronomique et réglementaire. En effet, tandis que nous avons déjà produit une note à ce sujet¹⁰, dans quelques semaines, nous vous proposerons un argumentaire précis à destination des représentant.es en CDPENAF, qui est en cours de relecture par nos avocates.

Et vous ne l'ignorez pas, bien d'autres actions existent !

Nous proposons désormais des formations pratiques et réglementaires : tant pour vos organisations que pour les comités départementaux de la Confédération Paysanne -auprès de qui elles sont déjà mises en place. A ceci, s'ajoutent les conférences données et organisées, le site internet (merci au camarade qui nous le gère et

8 <https://coordo-national-photorvoltee.org/2025/10/15/lancement-de-la-cellule-juridique-de-la-coordination-nationale-photorvoltee/>

9 <https://coordo-national-photorvoltee.org/2025/10/01/annuaire-des-avocats-et-avocates-en-soutien-de-la-coordination-nationale-photorvoltee/>

10 <https://coordo-national-photorvoltee.org/2025/10/02/agronomie-et-photovoltaïque-note-de-la-coordination-nationale-photorvoltee/>

nous l'a mis en place gratuitement !), et les lettres de nouvelles aussi fréquentes qu'il est possible de les écrire ! Surtout, mentionnons toute l'aide quotidienne auprès de tous et toutes, que ce soit par téléphone, par mail. Relevons qu'en moins d'une année ce sont plus de 300 nouvelles organisations et personnes qui nous ont contacté !

Et puis, notez-bien la date dans vos agendas, nous vous annonçons un événement national, dédié à nos luttes :

le PRINTEMPS PHOTORÉVOLTÉ

Ce festival des résistances au photovoltaïque sur terres agricoles, naturelles et forestières, se tiendra les 12-13-14 juin à Cajarc dans le Lot. Nous communiquerons très prochainement à ce sujet.

Mutualiser pour mieux se mobiliser

Alors vous nous sentez venir : tout ceci a un coût. Car il convient de prendre en compte que nous sommes une association récente qui se lance, tout comme vous, en des mobilisations médiatiquement peu évidentes et non (encore) soutenues par les principales ONG. Et nous sommes d'autant plus preneurs de soutien, que les impôts ont décidé de nous refuser le recouvrement fiscal ! Car accrochez-vous, selon l'administration, notre action ne « *concoure pas à la défense de l'environnement naturel* » ! Bref...

Alors voilà, nous avons sincèrement besoin de votre aide afin que ces ressources et ces personnes expertes que nous proposons, puissent être mutualisées et accessibles auprès de toutes et tous. Pour ce faire, nous vous demandons que cet appel à dons soit rediffusé tout azimut !

En pratique, et idéalement, les dons mensuels sont à privilégier.

Pour cela, voici notre page sur Hello asso :

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-photorevoltee/formulaires/1>

Autre possibilité, si vous avez une préférence bien compréhensible pour le papier, vous pouvez nous envoyer un chèque à l'ordre de l'Association Nationale Photorévoltée, à adresser au même nom au 4 avenue Gustave Bessière 12 330 Marcillac-Vallon

Pour une adhésion, cela peut se faire en ligne

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-photorevoltee>

Ou par chèque à envoyer à l'adresse déjà indiquée.

On prend aussi tous vos courriers !

Merci, et bon courage !

La collégiale photorévoltée, le 5 février 2026

2/ Photovoltaïque sur sols vivants

Réponses aux éléments de langage des industriels.

Décembre 2025, par Christian Marée

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/08/28/outils-et-ressources-pratiques-pour-vos-luttes/>

Table des matières

1. “Les installations photovoltaïques n’abîment pas les sols, les sites sont réversibles”
2. “Les panneaux n’ont aucune influence sur les rendements agricoles”
3. “Les panneaux ont une influence bénéfiques sur les élevages en prairies”
4. “Les panneaux sont bénéfiques pour la biodiversité”
5. “Les centrales constituent des coupe-feux, le risque de feu est très faible”
6. “Les retombées pour les mairies sont significatives”
7. “La forêt est en augmentation”
8. “Les énergies renouvelables, c’est bon pour la planète”
9. “Les emprises dans les forêts sont limitées à 25 ha”
10. "Les surfaces de sols ENAF cibles de la politique énergétique française d'ici 2050 sont négligeables"
11. Complément : “Avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)”
12. “Les surfaces anthropisées sont insuffisantes”
13. “C’est très bien que nous soyons en France en surcapacité électrique”
14. “Le cycle de l’eau n’est pas perturbé par les centrales industrielles”
15. “Les industriels sélectionnent toujours les meilleurs emplacements, de moindre impacts sur la biodiversité”
16. “Les séquences ERC garantissent que les impacts sur les espèces protégées sont nuls. »
17. "Sur les zones anthropisées des villages, cela ne rapporterait pas autant à la commune"
18. Complément : Exemple d’avis rendu dans le cadre d’une enquête publique
19. Complément : La transition énergétique dans l’impasse

3/ Les feux dans les centrales photovoltaïques

par C. Marée, version mise à jour le 20 janvier 2026, avec, entre autres, des informations sur le batteries de stockage.

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/incipides/>

4/ Veille avis du CNPN sur des projets photovoltaïques 4eme trimestre 2025

Lire en intégralité ici : <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/01/veille-avis-CNPN-photovoltaïque-2025-T4.pdf>

Extraits :

10-2025 : code postal 30210 Argilliers Bénéficiaire : Boralex avis défavorable

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2023-03-13d00285_centrale_solaire_au_sol_argilliers_30_avis_du_09_2025.pdf

«Au regard des nombreuses lacunes de forme et de fond relevées dans le dossier de dérogation « espèces protégées » et dans l'étude d'impact, et plus particulièrement d'une démonstration lacunaire d'absence de solutions alternatives satisfaisantes, d'un état initial incomplet, d'une nette sous-estimation des enjeux écologique et d'une mise en place inversée de la séquence ERC (la compensation prenant le pas sur les mesures d'évitement et de réduction), le CNPN émet un avis défavorable au projet. A noter qu'au moins deux des trois conditions à l'octroi de la dérogation ne semblent pas être réunies, ce qui pourrait constituer une source de fragilité juridique pour le projet.»

5/ Mise à jour veille CSRPN des quatre régions AURA, PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine.

Mise à jour du 13 janvier 2026

https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/01/Veille-des-avis-CSRPN-especes-protegees_-13_01_2026.pdf

Extraits :

DEP 2025-34 (13/10/2025) : défavorable : Quillan et Saint-Julia de Bec (11)

https://www.occitanie.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/dep_2025_34_photovoltaïque_quillan_bec.pdf

“Espèces protégées concernées : 3 espèces d'invertébrés, 4 espèces d'amphibiens, 5 espèces de reptiles.

Tout d'abord, le CSRPN rappelle la recommandation n°1 émise par le CNPN dans son autosaisine 2024-16 relative à la politique de déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur la biodiversité : « mettre un terme à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol dans les aires protégées et les espaces semi-naturels, naturels et forestiers », afin d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit.

Le CSRPN constate une sous-estimation des impacts, en particulier pour l'avifaune nicheuse (disparition d'habitat) et l'avifaune en chasse.

Concernant la compensation, la parcelle envisagée apparaît comme déjà naturelle ou naturalisée, ce qui pose la question du bénéfice pour la faune impactée par le projet que représente cette mesure de compensation. Tout au contraire, il semble que la mesure proposée est susceptible de transformer un habitat naturel/naturalisé en un habitat nécessitant une intervention humaine pour garder le milieu ouvert, ce qui correspond à une perte de naturalité.

En conclusion, le CSRPN considère que les impacts sur l'avifaune nicheuse et en chasse ont été sous-estimés et que les mesures compensatoires proposées en l'état ne permettent pas de compenser les impacts sur cette faune. En particulier, le CSRPN constate l'absence de sécurisation et de mise en protection de parcelles susceptibles d'être améliorées par ces mesures et donc susceptibles de compenser les impacts engendrées par le projet.”

DEP 2025-28 (09/09/2025) : défavorable : Carcassonne (11)

« En premier lieu, les mesures d'évitement ne sont pas suffisamment étayées.

Il apparaît dans cet argumentaire que les enjeux de biodiversité ne sont pas considérés dans le choix du site.

Par ailleurs, le porteur de projet ne tient pas compte de différentes préconisations, notamment celles de l'ADEME et du CNPN, concernant l'utilisation en priorité des toitures et parkings. Le projet présenté se situe justement en bordure d'agglomération où des zones d'activités comme celle de Salvaza et la zone industrielle de la Bouriette peuvent fournir des surfaces disponibles pour des panneaux photovoltaïques avec des surfaces supérieures à celle proposée dans le projet en cours. La zone de l'aéroport située à proximité est aussi envisageable (toiture, parkings).

Autre point critiquable : les terrains envisagés pour la compensation. Pour les organismes concernés, et notamment les reptiles et les oiseaux qui sont des organismes mobiles, des parcelles fragmentées ne peuvent compenser des habitats continus.

Les enjeux chiroptères devraient donc être aussi considérés dans les mesures compensatoires.

En dehors du sujet de la biodiversité, le CSRPN s'étonne que l'on puisse détruire des terres agricoles en bordure d'agglomération, donc des terres favorables au développement d'une production alimentaire pour une consommation locale. »

6/ Veille des avis MRAe PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et Corse

Veille arrêtée au 13/01/2026

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/ressources-diverses-biodiversite/#avis-mrae>

PACA

arrêté au 31/12/2025

78 dossiers reçus dont 25 dossiers PV (32%) dont 1 non traité

Occitanie

arrêté au 31/12/2025 :

158 dossiers reçus dont 106 dossiers PV (67%) dont 8 non traités

Nouvelle-Aquitaine

arrêté au 31/12/2025

260 dossiers reçus dont 137 dossiers PV (53%) dont 49 non traités (36%)

Extraits :

Projet agrivoltaïque à Mondragon (84), 14 octobre 2025

"Le terrain du projet, faisant l'objet d'une promesse de bail dans le cadre d'un contrat de prêt à usage agricole, est situé au centre de la commune de Mondragon, sur des parcelles agricoles céréalières (blé et orge). Le projet intègre un élevage ovin (pâturage et bâtiments). La MRAe constate que le dossier ne précise, ni le nombre, ni la surface des modules photovoltaïques (et leur pourcentage par rapport à la surface clôturée), ni l'étendue exacte de la zone soumise aux obligations légales de débroussaillement.

(...)

La MRAe recommande de présenter des solutions de substitution de ce projet agrivoltaïque et de restituer dans l'étude d'impact les analyses préalables au choix du site du projet et de justifier de la prise en compte des enjeux du site du projet au regard de la fragilisation de l'écosystème local induite par le projet."

Photosol de Fonsorbes (31) dont l'avis de l'Ae a été rendu le 2 octobre 2025.

« Le projet, porté par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, consiste à créer un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Fonsorbes (Haute-Garonne). Le projet est implanté entre un lotissement, une zone agricole et une zone d'anciennes gravières. Il occupe au total 11,1 ha clôturés pour une puissance installée de 12,46 MWc. Les inventaires de terrain mettent en évidence des enjeux forts en termes de biodiversité (avifaune, amphibiens, flore protégée). La MRAe considère que le site d'implantation ne présente pas les caractéristiques d'un site dégradé tel que préconisé par les orientations nationales et régionales pour l'implantation d'un projet photovoltaïque. En l'état, le dossier ne démontre pas que la solution retenue est celle de moindre impact environnemental. Le site d'implantation est caractérisé par une mosaïque d'habitats favorables à l'avifaune et aux amphibiens. Des espèces protégées d'enjeu local fort sont détectées (Élanion blanc, Fauvette mélanocéphale, Triton marbré). Cinq espèces de flore protégées sont également mises en évidence. Le porteur de projet propose des mesures d'évitement et de réduction pertinentes mais qui ne semblent pas suffisantes, notamment pour la prise en compte des impacts dus aux prescriptions de débroussaillage ou à la destruction des habitats d'espèces sous les panneaux. Des mesures complémentaires sont attendues. **La MRAe considère que le projet présente un risque suffisamment caractérisé d'atteinte aux espèces.** Il y a lieu en conséquence d'analyser la nécessité d'une demande de dérogation à la stricte protection des espèces. Le projet est implanté à proximité de hameaux pavillonnaires (notamment hameaux de Aygolouguo et Noguériss sur la commune de Fonsorbes et le hameau de La Sansonne sur la commune de Plaisance-du-Touch). Des visibilités fortes existent depuis ces hameaux. (...) »

Voici les recommandations, assez édifiantes :

« La MRAe recommande de compléter la description du projet en intégrant les fouilles archéologiques prescrites (...) En application de la démarche « éviter, réduire, compenser » et au regard des enjeux présents sur le site, la MRAe recommande au porteur de projet d'approfondir sa recherche de sites, notamment réellement dégradés ou anthropisés, à minima à l'échelle intercommunale, pour privilégier le site de plus faible valeur écologique. (...) La MRAe recommande de compléter l'évaluation des incidences sur la flore protégée en intégrant les impacts indirects du projet sur les banques de graines stockées dans le sol. Elle recommande de mettre en place des mesures de réduction complémentaires comme une gestion conservatoire des terres décapées pendant la phase chantier afin de préserver le stock de graines, voire des mesures de compensation »

Corse

2025 PC 07 Aléria (2B) : agrivoltaïsme,

« La MRAe recommande d'évaluer, sur l'ensemble des linéaires prévisionnels (10 et 15 km), l'impact sur l'environnement des raccordements au réseau électrique et de justifier ce choix de double raccordement. Elle recommande également de justifier la capacité d'accueil des deux postes sources envisagés. La MRAe recommande d'étayer l'analyse des solutions de substitution en y intégrant les impacts environnementaux des conditions de raccordement envisagées »

2025 PC 04 Volpajola (2B) : PV au sol

« La MRAe recommande de mettre en cohérence l'étude d'impact avec la demande d'autorisation de défrichement et la présentation du projet en CDPENAF. La MRAe recommande de compléter le dossier sur la prise en compte du risque incendie, notamment en détaillant les zones qui seront soumises à obligation légale de débroussaillage. La MRAe recommande au porteur de projet et au service instructeur une vigilance particulière quant à la version d'étude d'impact qui sera prise en compte pour la suite de l'instruction, notamment lors de l'enquête publique »

2025 PC 03 Penta di Casinca : PV au sol

« (...) La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact par une description de la fin d'exploitation et du démantèlement de la centrale photovoltaïque « Folelli » dans son intégralité »

7/ Texte de Clément Osé, Résistantes

Texte de Clément Osé écrit en bilan de la tournée pour la présentation de son livre les Marchands de Soleil¹¹.

« Depuis des mois on va présenter notre livre, notamment dans des collectifs qui se battent contre des projets industriels PV en milieu naturel. En discutant avec Loïc, on s'est dit que ce serait une bonne idée de raconter le terrain de cette lutte, les tensions qui traversent les opposantes à l'industrialisation des campagnes, les difficultés, les espoirs. Comme un hommage ou un femmage ? à ma co-autrice, j'ai décidé d'écrire un texte que je vais vous lire (...) »

Lesneven, Finistère, 7000 habitants, 18 hectares de terres agricoles menacées

Dans l'immédiat, il faut arrêter les machines, l'hémorragie, sauver ce qui peut l'être. L'urgence est de faire front ensemble. C'est à dire de se demander ce qui, ce soir, réunit les gens sur les chaises empilables de la salle des fêtes. Trouver le dénominateur commun et s'y tenir : « pas de projet photovoltaïque sur la zone de captage d'eau potable du canton ». Convaincre qu'il faut sortir de la société industrielle n'est pas le premier objectif. Il faut composer, faire de la politique. Il y a des pro-nucléaire, des randonneuses passionnées d'oiseaux, des chasseurs, des propriétaires qui craignent la dévaluation de leur maison. Il y a un homme au fond de la salle qui hoche la tête pendant ma présentation et qui vient pour une dédicace à la fin. On discute, il surenchérit sur la colonisation des campagnes.

- Allez je vais y aller, je me lève tôt demain.

Moi : Vous êtes agriculteur ?

- Non, je suis CRS et on doit faire du nettoyage demain, il y a un ministre qui débarque.

Il est aussi Conseiller Régional du rassemblement national

À la fin de mes dédicaces souvent j'écris « Amitiés ». Ma main tremble. Je me répète : « Pas de projet photovoltaïque sur la zone de captage d'eau potable du canton », voilà sans doute là où s'arrête la convergence. Quelles alliances tisser ? Quelle éthique ? Quelles lignes de crête pour gagner sans se perdre ? »

Lire la suite ici :

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/02/Texte-tournee-pour-CNPV.pdf>

¹¹Les Marchands de Soleil. Face à la machine photovoltaïque". De Clément Osé et Sylvie Bitterlin. Tana Édition .

8/ Résilience et transformations après les incendies dans l'Aude.

Radio Zinzine, novembre 2025

Les incendies dans les Corbières dans l'Aude cet été étaient dévastatrices. Celle du 5 août a brûlé 16,000 hectares en 48 heures, détruisant vignes, forêts et garrigues et laissant un paysage calciné. Comment faire face à une telle catastrophe, recréer la vie et éviter que cela puisse se reproduire? Dans cette émission vous pourrez écouter Nicolas Mirouze qui a créé, avec sa compagne Karine, le Tiers-lieu paysan Beauregard qui organise des chantiers collectifs, des rencontres et impulse des réflexions passionnantes. Dans la deuxième partie, Gaëtan du Bus, expert forestier à Limoux dans l'Aude, aborde ces questionnements en ce qui concerne les forêts de la zone.

Lien direct vers cette émission :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/SPX20251101-ResilienceEtTransformationsApresLesIncendiesDansLaude.mp3>

9/ Films et documentaires

« Pas res nos arresta » le film de l'Amassada

Le film de et par l'Amassada sur la lutte contre le méga transfo de Saint Victor, ses 1000 éoliennes industrielles et le monde qui l'accompagne est disponible via le lien viméo ici :

Un nouvel extractivisme vert ?

(série documentaire en trois chapitres)

Un film de Adrien Toledano & Nicolas Brun, 2022. Trophée d'argent au Festival du film responsable Deauville Green Awards 2024. Avec Ingénieurs sans frontières

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/12/03/films-et-documentaires-sur-le-photovoltaïque-et-lagrivoltalisme/>

10/ Luttes locales

A-Canard enchaîné : total tombe dans le panneau à Montcuq (Lot)

Article du Canard Enchaîné

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2025/12/CANARD-LOT.png>

Reportage d'Antenne d'oc

<https://antenne-d-oc.fr/3-projet-photovoltaïque-la-lutte-sorganise-rencontre-avec-le-maire-de-montcuq-alain-lalabarde/>

B- La lutte... ça paye !!

Dans le Lot, mairie de Sainte Juliette, projet abandonné.

« le projet agrivoltaïque de la famille [présente] des enjeux technico-économiques et d'acceptabilité locale difficile à surmonter. »
(Courrier de l'industriel DevEnr à la mairie)

Construisons ensemble le rapport de force !

Blaise

membre du Collectif d'Habitant.es de Montcuq, Bouloc, Lauzerte et des Environs

C- Centrale Photovoltaïque de Monaco à Levens

« Bonjour,

Nous vous envoyons ce dernier article de notre blog à propos du projet d'une centrale photovoltaïque sur notre commune Levens (Alpes Maritimes) sur le Mont Arpasse. Particularité cette centrale serait au bénéfice de Monaco via la la SMEG (Société Monéasque de l'électricité et du gaz). Par ailleurs vous pouvez trouver toutes les infos sur notre blog et les différents aspects de notre lutte depuis le lancement de ce projet par le maire de la commune à savoir 2018.

Nous sommes en procédure judiciaire avec la LPO et FARE SUD.

Obtenu un sursis à statuer sur le permis à propos de deux points.

C'est ce qui a valu cette enquête complémentaire et un rapport bidon du CE que nous dénonçons dans cet article. Et courant janvier clôture des écritures concernant l'appel sur le permis.

La dérogation sur les espèces protégées n'a pas été jugée et il n'y a pas de date de clôture des écritures. Il s'agit d'une zone naturelle riche en biodiversité qui a été modifiée au PLU pour le projet de centrale. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de lancer des procédures judiciaires en 2024, contre la modification du PLU, contre le permis de construire et contre la dérogation de destruction d'espèces protégées.

Cordialement.

Gérard Pla (vice président des Perdigones) »

<https://lesperdigones.fr/2025/12/centrale-photovoltaïque-de-monaco-a-levens-une-enquête-complémentaire-pour-rien.html>

lesperdigones@gmail.com

D-Plus de 100 victoires !

Voir notre carte des victoires :

<https://victoires-pv.gogocarto.fr/map#/carte/@47.12,-0.76,7z?cat=all>

N'hésitez pas à nous signaler toutes les luttes victorieuses

Arrêté préfectoral portant refus de l'implantation de panneaux photovoltaïque sur l'aérodrome des Mureaux sur la commune de Verneuil sur Seine

<https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/36375/232508/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20pr%C3%A9fectoral%20implantation%20panneaux%20photovolta%C3%AFque%20a%C3%A9rodrome%20les%20Mureaux.pdf>

CONSIDERANT que le CSRPN d'Île-de-France a relevé des lacunes substantielles dans la prise en compte des enjeux environnementaux du projet et a recommandé une révision approfondie du dossier avant toute autorisation ;

CONSIDERANT qu'en l'état du dossier, le projet porterait une atteinte significative à des habitats naturels et à des espèces protégées d'intérêt patrimonial majeur et ne satisfait pas aux exigences d'évitement, de réduction et de compensation des atteintes à l'environnement prévues par le code de l'environnement ;

CONSIDERANT que le dossier présenté nécessite la délivrance de dérogations aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation des espèces protégées et de leurs habitats associés, mais qu'aucune demande n'est intégrée à ce titre dans le dossier ;

CONSIDERANT que l'autorisation environnementale doit embarquer la dérogation espèces protégées conformément au D. 181-15-5 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que l'autorisation environnementale ne peut être accordée que si les mesures qu'elle comporte assurent la prévention des dangers ou inconvenients pour les intérêts mentionnés aux articles L.181-3, L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT par conséquent que les conditions légales de délivrance de l'autorisation ne sont pas réunies ;

SUR PROPOSITION de la directrice départemental des territoires des Yvelines,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : REFUS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

11/ Tomate d'industrie : une première évaluation de l'agrivoltaïsme sur les rendements

<https://www.agra.fr/agra-presse/tomate-dindustrie-une-premiere-evaluation-de-lagrivoltaisme-sur-les-rendements>

08.01.2026 – 21:35

Philippe Gautier

« Dans une étude publiée dans la revue scientifique *Scientific Reports*, le 12 décembre, des chercheurs israéliens livrent les résultats de leur étude sur l'association de l'agrivoltaïsme et de la culture de tomates d'industrie. Des essais ont été menés en Israël sur deux saisons (2022-2023) avec deux variétés cultivées entre des rangées de panneaux solaires surélevés. L'intensité lumineuse variait d'une rangée à l'autre, en fonction de la proximité des panneaux – du plein soleil à l'ombre dense. Les tomates cultivées directement sous les panneaux ont donné des rendements nettement inférieurs – 42 % à 57 % de moins. Les tomates cultivées à l'ombre modérée ont subi des pertes de rendement moindres (environ 13 à 20 %). De plus, la pression des maladies (par exemple, l'oïdium) et les problèmes physiologiques y a été plus forte. Les plants à l'ombre ont développé des feuilles plus grandes, mais des racines plus faibles. Avec un ensoleillement « presque complet », les pertes ont été de 0 et 6 %.

Si la teneur en sucre est globalement stable, les chercheurs ont noté que la teneur en matière sèche a chuté significativement sous un ombrage dense, ce qui peut réduire le rendement (...). Cumulé avec les revenus énergétiques, le système aurait généré un revenu total par unité de surface 9 à 10 fois supérieur à celui de la culture de tomates seule. « L'agrivoltaïsme ne remplacera pas partout les champs de tomates conventionnels, mais bien conçu, il pourrait permettre aux producteurs de maintenir la production de tomates, de mécaniser la récolte et de générer d'importants revenus supplémentaires grâce à l'électricité », concluent les chercheurs ».

12/ Quand les forêts font tomber la pluie. Médiapart

<https://www.mediapart.fr/journal/écologie/201225/quand-les-forêts-font-tomber-la-pluie>

Alice Bomboy. 20 décembre 2025

« Les forêts sont plus que des puits de carbone et des refuges pour la biodiversité : grâce à l'évapotranspiration, elles fabriquent de la pluie. Cette eau rend de multiples services, notamment pour la sécurité alimentaire mondiale.

(...)

Une pluie essentielle à l'agriculture

Alors que le changement climatique fait peser toujours plus de menaces sur la sécurité alimentaire mondiale, une question restait mal étudiée : cette humidité forestière a-t-elle un impact quantifiable sur la production agricole ? L'humidité d'origine forestière, soumise à différents mouvements des masses d'air dans l'atmosphère, ne reste en effet pas cantonnée au-dessus des forêts qui l'ont relâchée.

« La vapeur d'eau peut rester confinée dans la couche limite de notre atmosphère, épaisse d'environ un kilomètre au-dessus de la surface, et retomber en précipitations locales, à quelques dizaines de kilomètres, dans la journée, précise Jean-Martial Cohard. Exportée en dehors de cette couche et poussée par le vent, elle peut aussi se déplacer bien plus loin et générer des pluies. Celles-ci pourront être transpirées une nouvelle fois par la végétation et précipiter, encore et encore. Finalement, des masses d'eau considérables sont déplacées grâce à ces "rivière volantes" et peuvent avoir des impacts régionaux, voire continentaux. »

Une équipe de scientifiques vient justement de croiser des données de façon inédite : celles sur les déplacements d'humidité dérivée des forêts et les zones où celle-ci tombe en pluie ; et celles relatives au réseau agricole, qui précisent quelle culture est pratiquée dans quelle zone, combien d'eau elles nécessitent et comment les récoltes sont acheminées sur le marché international.

Leurs résultats révèlent l'importance des précipitations nées de la canopée pour irriguer les champs nourrissant l'humanité : grâce à leurs pluies, les forêts soutiendraient 18 % de la production agricole mondiale et 30 % des

exportations mondiales. Les zones agricoles de 155 pays recevraient également jusqu'à 40 % de leurs précipitations en provenance de forêts implantées dans d'autres pays.

Rivières volantes transfrontalières

C'est le cas des forêts brésiliennes qui, en plus d'arroser les terres agricoles de leur propre pays, fournissent aussi des pluies au Pérou, en Bolivie, en Équateur, au Paraguay, en Uruguay et en Argentine. Ces pays exportent leurs productions agricoles vers l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie, rendant de fait ces régions dépendantes des forêts brésiliennes. Exemple non moins éloquent : celui de l'Ukraine, dont la production agricole est très dépendante de l'humidité fournie par les forêts de son voisin et actuel agresseur, la Russie.

« Ces chiffres sont tout à fait novateurs, estime Henrique de Melo Jorge Barbosa. Les précédentes recherches se limitaient à dire que la déforestation pouvait réduire les pluies sur les zones situées dans la direction du vent, ou que les forêts contribuaient aux précipitations régionales. Là, ces idées se sont transformées en chiffres et nous permettent d'appréhender la conservation des forêts comme une question de sécurité alimentaire mondiale, et non plus uniquement par le prisme écologique : les forêts, notamment tropicales, implantées en particulier dans les pays en voie de développement, font partie de l'infrastructure cachée qui soutient l'agriculture mondiale et son commerce. »

Inscrire le sujet des « rivières volantes » et leur protection à l'agenda politique international présente des avantages évidents, comme d'encourager de nouvelles formes de coopération, de financement et de responsabilité partagée entre pays interdépendants.

« Il y a aussi des risques, prévient le spécialiste américain. Les “rivières volantes” pourraient finir par être considérées comme des atouts stratégiques, ce qui entraînerait des tensions si les choix d'utilisation des terres d'un pays menaçaient l'agriculture d'un autre pays dépendant des précipitations. Le défi consiste à éviter de considérer ces flux d'humidité comme des marchandises à échanger ou à contrôler, et les traiter plutôt comme des services climatiques partagés qui nécessitent une gestion collective. »

La comparaison avec la situation actuelle sur les rives du Nil est tentante : l'Éthiopie vient d'y inaugurer un immense barrage que son voisin égyptien qualifie de « menace existentielle » pour son approvisionnement en eau. Des pays, détenteurs de forêts, pourraient-ils avoir l'idée saugrenue de construire des « barrages atmosphériques » ? Peu de chance d'y parvenir : hormis quelques expériences de taille limitée et aux impacts incertains

d'ensemencement des nuages, qui consiste à injecter différentes substances dans l'atmosphère afin de provoquer des précipitations locales, les pluies restent globalement dirigées par des dynamiques atmosphériques, et non la géo-ingénierie humaine.

« Il serait tout aussi aberrant qu'un pays abatte ses forêts dans le but de garder l'eau qui tombe dans ses nappes ou dans ses rivières, plutôt que de la laisser s'échapper chez un voisin, juge Jean-Martial Cohard. Les "rivières volantes" déplacent l'eau sur de grandes distances, mais par petits pas. Elles bénéficient donc d'abord aux pays qui possèdent les grandes forêts avant de traverser la frontière. »

Alice Bomboy »

Bon courage !

La Coordination Nationale Photorévoltée.

Luttes contre le photovoltaïque sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

coordo-luttes-pv@protonmail.com

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org>

Tribune signée par plus de 400 organisations, à diffuser !

<https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/04/26/photovoltaïque-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestières-nous-ne-tomberons-pas-dans-le-panneau/>

Pour nous soutenir :

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-photorevoltee>

Ou par chèque à l'ordre de l'association nationale photorévoltée, à envoyer au 4 avenue gustave bessière 12330 Marcillac-Vallon

Envoyé d'un ordinateur connecté en filaire, wifi déconnecté et utilisant des filtres écrans pour la lumière bleue

